

Les Caisses d'allocations familiales

ET LEURS MISSIONS

Créée en 1945, la branche Famille est l'une des composantes du régime général de la Sécurité sociale. Les Caisses d'allocations familiales sont des établissements privés remplissant une mission de service public.

Elles exercent quatre missions prioritaires :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants.
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Pour remplir ces missions, elles s'appuient sur deux leviers :

- Le versement de prestations financières aux familles.
- L'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés.

Leur objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Chiffres clés des Caf des Pays de la Loire en 2018

	LOIRE ATLANTIQUE	MAINE ET LOIRE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE	TOTAL RÉGION
Nombre de salariés (CDI)	663	383	114	280	238	1 678
Nombre d'allocataires	283 652	160 697	49 852	100 777	109 938	704 916
% de la population couverte par une prestation familiale	52 %	50 %	44 %	47 %	45%	49 %
Montant des prestations légales versées (€)	1 493 000 000	899 250 200	278 462 323	584 027 444	582 236 230	3 836 976 197
Montant annuel moyen versé par allocataire (€)	5 263	6 096	5 959	6 133	5 296	5 749
Montant des dépenses action sociale (€)	132 750 116	72 187 007	18 628 035	34 104 077	37 402 945	295 072 180
Montant total versé aux familles et aux partenaires (€)	1 625 750 116	971 437 207	297 090 358	618 131 521	619 639 175	4 132 048 377





La politique **JEUNESSE** NATIONALE

12 > 25 ans

La politique de la branche famille en faveur de la jeunesse vise à valoriser les compétences des jeunes. Elle situe l'intervention sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux. Elle contribue ainsi à promouvoir et à valoriser toutes les solidarités entre jeunes et adultes, qu'il s'agisse de soutien financier, de transmission de valeurs ou d'accompagnement au passage à l'âge adulte.

Etre un citoyen engagé :

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

Les objectifs poursuivis :

- Favoriser les actions d'accompagnement éducatif visant à promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique.
- Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active dans la vie de la cité.

Etre autonome :

Soutenir le processus d'autonomisation des jeunes

Les objectifs poursuivis :

- Accompagner le processus de décohabitation, d'insertion sociale et professionnelle.
- Permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter.
- Aider les parents à s'impliquer dans la construction de l'autonomie de leurs enfants (actions de parentalité).

Vivre ensemble :

Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions

Les objectifs poursuivis :

- Promouvoir des démarches proactives des Caf et de leurs partenaires pour aller vers les jeunes et leur famille par une présence éducative ou via les outils numériques.
- Proposer des lieux de vie adaptés et attractifs.

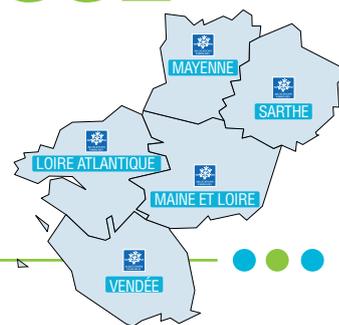




ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf de Loire-Atlantique
Caf de Maine et Loire
Caf de la Mayenne
Caf de la Sarthe
Caf de la Vendée

La politique **JEUNESSE** DES PAYS DE LA LOIRE



12 > 25 ans

Les chiffres clés de la région en 2018 sur la jeunesse

Les bénéficiaires

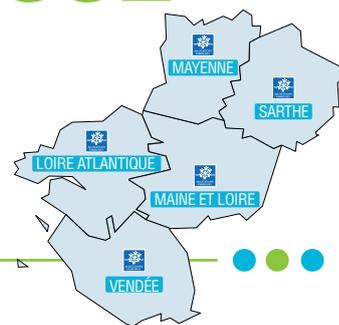
	LOIRE ATLANTIQUE	MAINE ET LOIRE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE	TOTAL RÉGION
Nombre de jeunes dans les familles allocataires (12-25 ans)	113 839	65 788	23 868	45 502	51 015	300 012
Nombre de jeunes allocataires (16-25 ans)	48 257	30 294	6 641	12 697	11 844	109 733
Situation professionnelle des jeunes allocataires :						
En études	50 %	53 %	30 %	31 %	22 %	44 %
En emploi	37 %	34 %	51 %	46 %	56 %	40 %
Demandeurs d'emploi	6 %	7 %	9 %	12 %	12 %	8 %
Sans activité	7 %	6 %	10 %	12 %	10 %	8 %
Jeunes allocataires bénéficiant de :						
La prime d'activité	13 607	8 001	2 573	4 682	5 746	34 609
L'aide au logement	38 675	24 563	4 724	9 090	7 098	84 150
Nombre de structures jeunesse :						
Les accueils de loisirs sans hébergement (12-17 ans) dont accueils adolescents	286	250	85	219	120	960
Les foyers de jeunes travailleurs	22	10	7	4	6	49
Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (collégiens)	55	34	12	17	7	125
Les centres sociaux	50	35	17	23	18	143





Caf de Loire-Atlantique
Caf de Maine et Loire
Caf de la Mayenne
Caf de la Sarthe
Caf de la Vendée

La politique **JEUNESSE** DES PAYS DE LA LOIRE



12 > 25 ans

Les chiffres clés de la région en 2018 sur la jeunesse

Les financements

	LOIRE ATLANTIQUE	MAINE ET LOIRE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	TOTAL € RÉGION
Prestations de services des structures enfance/jeunesse :						
Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires (*hors ASRE)	7 736 610	3 856 595	1 773 347	1 670 492	2 558 543	17 595 597
Les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et jeunes**	4 199 746	2 234 898	1 010 504	1 266 458	2 706 072	11 417 678
Les foyers de jeunes travailleurs	1 008 352	565 771	336 701	204 121	171 701	2 286 664
Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité	402 098	161 973	96 163	104 608	58 219	823 061
L'animation globale	3 254 021	2 258 102	963 151	1 506 014	1 138 890	9 120 178
L'animation collective famille	1 087 899	736 612	345 826	475 778	378 474	3 024 589
Contrats enfance jeunesse/volet jeunesse	11 747 072	7 880 360	2 271 275	3 057 564	3 502 344	28 458 615
Fonds publics et territoires jeunesse	785 578	970 908	228 833	182 354	225 992	2 393 665
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	47 475	31 206	12 582	29 824	19 994	141 081

* Aide spécifique rythmes éducatifs

** Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et jeunes couvrent la population de l'enfance-jeunesse (3 - 17 ans).



La politique **JEUNESSE**

DE LA CAF DE LOIRE ATLANTIQUE



12 > 25 ans

Etre un citoyen engagé :

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- **L'accessibilité des structures aux jeunes en situation de handicap** : la bonification sur nos fonds locaux de la prestation de service ALSH à hauteur de 4,55 € par heure enfant.
- **Les conventions avec les fédérations d'éducation populaire départementales pour un soutien au fonctionnement** : Francas, Fédération des œuvres laïques, Mouvement rural de jeunesse chrétienne, Animation rurale.
- **L'expérimentation sur un territoire donné d'une réflexion** : action en direction du public 11-18 ans dans le cadre de la Charte départementale* pour le développement des politiques éducatives territoriales. Deux thématiques abordées : l'une autour de la santé et du bien-être des jeunes et l'autre autour d'un partenariat renforcé des acteurs locaux avec le collège.
- **Des actions portées par le groupe de travail partenarial** pour « faciliter et développer la citoyenneté et le pouvoir d'agir des jeunes » dans le cadre du schéma de l'animation de la vie sociale.

Etre autonome :

Soutenir le processus d'autonomisation des jeunes

- **Une mobilisation importante autour de l'appel à projets « Fonds publics et territoires » sur l'axe 3 « Soutenir les projets portés par les adolescents ».**
- **La participation dans les instances de pilotage**, le soutien d'actions et le financement d'un poste de coordonnateur dans le cadre du projet nantais (Nantes, Orvault, Rezé, Saint Herblain) « Agir ensemble pour l'émancipation des jeunes » issu du « Programme d'investissement d'avenir » (PIA).

Vivre ensemble :

Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions

- **Le soutien aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale : la bonification sur nos fonds locaux pour des actions à destination des parents et des adolescents.**
- **Le déploiement du dispositif « Promeneurs du net »** avec le Centre régionale d'information jeunesse (CRIJ) pour permettre à un professionnel d'assurer une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles. Il s'agit de prévenir les risques liés à l'usage du numérique, d'accompagner les jeunes sur cette question et de les encourager à aller vers les structures jeunesse.
- **La mise en œuvre du dispositif « Boussole des jeunes »** en partenariat avec les services de l'État.

*La Charte départementale pour le développement des politiques éducatives territoriales en Loire-Atlantique a pour ambition de faciliter la construction d'une politique départementale commune dont les points forts sont la coordination des dispositifs de chaque institution et l'accompagnement des territoires. Ses principales actions : les échanges de pratiques professionnelles des coordonnateurs, l'animation de réseaux locaux, une conférence annuelle, des actions de formation...

Les signataires : le Préfet de la région Pays de la Loire, l'Inspecteur d'académie, le Président du Conseil départemental, le Président de la Caisse d'allocations familiales (Caf), le Président de la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'association des maires du département.



La politique **JEUNESSE** DE LA CAF DE MAINE ET LOIRE



12 > 25 ans

Etre un citoyen engagé :

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- **L'accessibilité financière des accueils de loisirs** : une aide au fonctionnement versée aux accueils de loisirs extrascolaires qui proposent un coût de journée, repas inclus, inférieur à 10 € pour les familles les plus précaires.
- **L'accessibilité des structures aux enfants en situation de handicap** : la prise en charge du financement d'interventions de personnes spécifiques et qualifiées auprès des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.
- **Les conventions avec les Fédérations d'éducation populaire** (Francas 49, Fédération des œuvres laïques 49, Fédération départementale Familles Rurales 49, Fédération des centres sociaux 49 - 53) pour soutenir leur fonctionnement général et leurs investissements sur les objectifs partagés avec la branche Famille.
- **Les Projets Jeunes** : une aide spécifique accordée aux projets portés par des jeunes âgés de 11 à 17 ans qui contribuent à l'animation de leur quartier, de leur commune ou à la solidarité internationale.

Etre autonome :

Soutenir le processus d'autonomisation des jeunes

- **Les aides aux loisirs et aux vacances** : des aides financières aux loisirs de proximité et aux départs en vacances par le biais du dispositif Vacaf AVEL.
- **Les actions de parentalité** financées par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).
- **Le soutien aux Foyers de jeunes travailleurs** qui souhaitent faire des travaux de rénovation ou d'agrandissement pour accueillir et accompagner les jeunes dans les meilleures conditions possibles.
- **Le soutien aux centres sociaux** : une aide complémentaire versée sur fonds locaux qui vise notamment à développer des actions permettant la prise d'autonomie mais aussi les actions intergénérationnelles et/ou favorisant la mixité sociale.

Vivre ensemble :

Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions

- **Le développement du dispositif « Promeneurs du net »** afin de proposer une présence éducative auprès des jeunes sur internet et les réseaux sociaux pour prévenir les risques liés à l'usage du numérique et les accompagner vers les équipements destinés à la jeunesse.
- **Le dispositif Ville Vie Vacances** est financé par la Caf au titre de la politique de la ville pour soutenir les partenaires qui proposent des actions spécifiques aux jeunes, notamment pendant l'été.



La politique **JEUNESSE** DE LA CAF DE LA MAYENNE



12 > 25 ans

Etre un citoyen engagé :

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- **Le dispositif « J-NOVE »** (www.j-nove.caf53.fr : « J-Nove, une aide pour faire bouger vos idées ! ») : dispositif local mis en place en Mayenne afin d'encourager et accompagner les jeunes dans le développement de projets impliquant engagement citoyen, autonomie et vivre ensemble. Les jeunes, accompagnés par une structure, un adulte, peuvent bénéficier d'une aide financière de la Caf et/ou du territoire dans lequel le projet est développé. Ouvert aux 11/25 ans, « J-Nove » couvre des champs divers s'inscrivant dans les domaines de la culture, de l'art, des loisirs, du social, de l'intergénérationnel, de la citoyenneté et laïcité, de l'interculturalité, de l'éducation (notamment numérique...).

Etre autonome :

Soutenir le processus d'autonomisation des jeunes

- **Le versement de certaines Prestations** (Allocation logement étudiant : ALE).
- **Le développement de partenariats et/ou financements divers avec certains organismes ou associations** intervenant ponctuellement ou spécifiquement auprès de jeunes publics :
 - Maison des adolescents (MDA), Mission locale, association logement (ADLJ),
 - Accompagnements financiers de fonds partenariaux : Fonds solidarité logement (FSL), Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Fonds de compensation de la MDPH.
- **Les accompagnements autour de la Parentalité** : éducatifs, budgétaires.
- **Les accompagnements favorisant l'inclusion sociale et la qualification professionnelle** (notamment pour les métiers intervenant dans le cadre de l'animation de la vie sociale ou de la petite enfance/aides au rebond, frais connexes à la formation, financement de BAFA et BAFD...).

Vivre ensemble :

Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions

- **L'accompagnement et le financement des centres sociaux et de leurs actions dans différents domaines, contribuant aux dynamiques territoriales (au bénéfice des habitants et des territoires)** : actions parentalité, autonomie numérique, animations et coopérations autour de projets, chantiers argent de poche, Laval-plage, city stades, actions culturelles ou citoyennes en partenariat entre les centres sociaux et musées.
- **Le soutien plus général à la Parentalité au travers des dispositifs de Parentalité** : REAAP, CLAS, Médiation familiale en cas de séparations familiales.
- **Le soutien de la Maison des adolescents (MDA)** qui accompagne et oriente des jeunes (violences, mal-être, addictions...).
- **L'accompagnement financier de projets** à destination de la jeunesse (ex : addictologies).
- **Le déploiement du dispositif « Promeneurs du Net »** qui propose une présence éducative auprès des jeunes sur internet.

Le Schéma d'animation de la Vie Sociale (SDAVS) et le Schéma des Services aux familles (SDSF), finalisés en 2017, permettront d'engager, dans le cadre de la nouvelle COG 2018-2022, une Politique jeunesse marquée par une approche toujours plus globale et territorialisée des Politiques.





La politique **JEUNESSE** DE LA CAF DE LA SARTHE



12 > 25 ans

Etre un citoyen engagé :

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- **Une aide au temps libre** allant de 50 € à 100 € par an attribuée aux familles aux revenus les plus faibles permettant de prendre en charge des activités proposées par des partenaires conventionnés (accueil de loisirs, clubs de sport, musique).
- **Le dispositif Innove.jeunes** : il s'agit d'un dispositif local mis en place en 2005 par la Caf et la Direction départementale de la cohésion sociale. Cet outil permet à des groupes d'adolescents (âgés de 12 à 18 ans) de construire et de réaliser un projet participatif. C'est un véritable outil pédagogique pour les professionnels de la jeunesse et une école des projets pour les jeunes.
- **Une aide au fonctionnement des Fédérations d'éducation populaire** pour accompagner les territoires à mettre en œuvre des actions spécifiques en direction des jeunes (ex: éducation aux médias, festival du film d'éducation...).

Etre autonome :

Soutenir le processus d'autonomisation des jeunes

- **Les aides aux vacances** : soutien aux départs en vacances enfants et jeunes, dont les aides au départ pour les jeunes handicapés.
- **L'aide à l'autonomie des jeunes en situation de précarité** accueillis par des foyers de jeunes travailleurs : cette aide permet aux Habitats jeunes de soutenir les résidents confrontés à des difficultés financières liées à leur statut d'apprenti. Cette aide est destinée à prendre en charge les frais de repas, le montant du loyer résiduel, les frais d'entretien et de transport.
- **Accompagnement financier et technique des structures** favorisant l'accès des jeunes en situation de handicap au sein des espaces jeunesse, à la fois dans le cadre du projet Cap'Ados et au sein des plus importantes collectivités locales de la Sarthe.

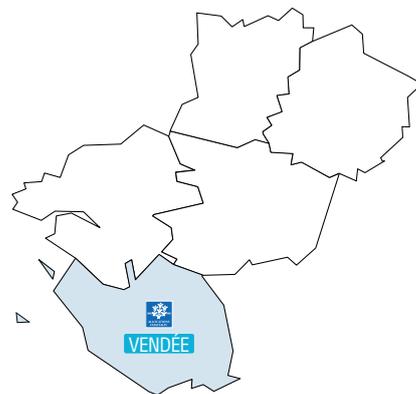
Vivre ensemble :

Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions

- **L'appel à projet REAAP (Caf/Département)**, incite les opérateurs à développer des actions en direction des parents d'adolescents.
- **La présence éducative sur internet** apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. C'est à cette problématique que répond le dispositif des « **Promeneurs du Net** ». Importée de Suède, cette initiative a été lancée en Sarthe en 2017. Ce réseau est constitué de 20 professionnels, représentant les différentes structures, associations, collectivités locales, engagées dans des actions d'animations éducatives et de prévention auprès des jeunes.
- **La Caf de la Sarthe a fait le choix de prendre en compte la thématique jeunesse** dans les travaux d'élaboration du Schéma départemental des services aux familles et cela a renforcé la dynamique des acteurs sur ce champ institutionnel.



La politique **JEUNESSE** DE LA CAF DE LA VENDÉE



12 > 25 ans

Etre un citoyen engagé :

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- **L'accessibilité financière des accueils de loisirs** : une aide au fonctionnement versée aux accueils de loisirs et aux accueils jeunes afin de proposer des tarifs modulés aux familles et ainsi faciliter leur accessibilité.
- **L'accessibilité des structures aux enfants en situation de handicap** : la prise en charge du financement d'interventions d'assistantes de vie sociale auprès des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.
- **Les conventions avec les fédérations d'éducation populaire** (Francas 85, Fédération des œuvres laïques 85, Fédération départementale familles rurales 85) : soutien au fonctionnement des fédérations d'éducation populaire sur les objectifs partagés avec la branche Famille.
- **Le projet initiative jeunes Vendée** : bourse aux projets pour accompagner les initiatives des jeunes dans un projet collectif de créations et d'animations culturelles, d'environnement et développement durable ou d'actions de solidarité.

Etre autonome :

Soutenir le processus d'autonomisation des jeunes

- **Les aides aux loisirs et aux vacances** : aides financières aux loisirs de proximité par le dispositif chèques-vacances et le soutien aux départs en vacances enfants et jeunes.
- **Les actions de parentalité** financées par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).
- **Les permanences d'accès aux droits en direction des étudiants** : interventions de travailleurs sociaux dans des structures destinées à la jeunesse.
- **En projet 2019, développement de la plateforme « boussole des jeunes » sur la ville de la Roche-sur-Yon** : service numérique qui permet la mise en relation des jeunes en demande d'accompagnement avec les acteurs du territoire (emploi, formation, santé...).

Vivre ensemble :

Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions

- **Le soutien aux centres sociaux** est une aide complémentaire versée sur fonds locaux. Elle vise à développer des actions de prévention ou de cohésion sociale en direction des jeunes, notamment dans les territoires dépourvus de structures jeunesse. Elle encourage également les actions autour de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les exclusions.
- **Le développement du dispositif « Promeneurs du net »** afin d'avoir une présence éducative auprès des jeunes sur internet et les réseaux sociaux pour prévenir les risques liés à l'usage du numérique et les accompagner vers les équipements destinés à la jeunesse.

